

Le projet d'accord actuel est inacceptable.

La prochaine réunion de négociation du 18 mars prochain est supposée être la dernière.

A défaut d'évolution, la CFE-CGC s'opposera fermement à ces attaques traîtresses au niveau de vie des futurs retraités, à la réversion et au statut des cadres.

- **AGFF (organisme qui paie les retraites complémentaires avant 65 ans, voire 67 ans)**

La négociation de son maintien tous les 2 ans est un facteur fortement angoissant très habilement utilisé par le Medef. Mais, en réalité personne ne peut courir le risque de la voir disparaître. C'est politiquement impossible.

- **Stabilisation des rendements**

Le Medef propose un joli miroir aux alouettes. Après deux années de baisse (très forte à l'AGIRC) et trois de stabilité (2013-14-15) la descente aux enfers continue.

Si les rendements ne sont pas stabilisés à long terme, cela signifie une baisse considérable des retraites et cela ouvre la porte à la capitalisation et au cumul emploi-retraite comme piliers fondamentaux des revenus des retraités.

- **Pension de réversion**

La forte et brutale diminution du taux de réversion de 60% à 54% et le calcul de la pension par rapport aux années de mariage entraînent une chute inacceptable des pensions des conjoints survivants (essentiellement pour les veuves).

- **AGIRC et Encadrement**

Le Medef et la CFDT souhaitent une convergence de l'AGIRC et de l'ARRCO, voire une fusion des deux régimes. Ce qui signifie la disparition du statut Cadre et un nivellement par le bas des pensions.

- **L'incontournable augmentation de ressources**

Indépendamment de tous les facteurs de risques précédents, la pérennisation des retraites complémentaires impose une augmentation des cotisations.

Le Medef, dans sa position dogmatique, refuse toute augmentation de cotisations et met en danger le modèle social français.